

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
SÉANCE DU 14 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-034**

**Objet :** Procédure d'attribution de bourses de mobilité sortante destinées aux étudiants inscrits dans les *Master of Science* (IDEX UCA<sup>J.E.D.I.</sup>).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

**Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** la délibération n°2019-10 du 17 décembre 2019 du Conseil d'administration provisoire d'Université Côte d'Azur portant approbation du règlement intérieur provisoire d'Université Côte d'Azur-3ème partie ;

**Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil académique du 9 mars 2023 ;

**Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation ;

**Considérant** qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

**Approuve** la procédure d'attribution de bourses de mobilité sortante destinées aux étudiants inscrits dans les *Master of Science* (IDEX UCA<sup>J.E.D.I.</sup>), comme annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **31**

Fait à Nice, le 14 mars 2023

Four le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-034**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 24 mars 2023  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 24 mars 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire*

**Procédure d'attribution de bourses de mobilité pour les étudiants inscrits dans les *Master of Science* (IDEX UCA<sup>J.E.D.I.</sup>)**

**1 000€ maximum par personne/an**

**Admissibilité**

Etudiant.e.s inscrit.e.s en *Master of Science* et voulant effectuer un stage à l'étranger.

Il n'y a pas de limite d'âge, ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse. Les droits d'inscription devront néanmoins être acquittés en amont de toute candidature.

**I. Dossier de candidature**

Candidature à constituer au fil de l'eau.

Le/la candidat.e devra constituer un dossier avec :

- CV
- Avis argumenté d'au moins 2 enseignants
- Lettre de motivation présentant le projet mené à l'étranger
- Lettre de recommandation de la personne voulant encadrer le stage (organisme public ou privé)
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- Toute preuve attestant de difficulté financière (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux...).

**II. Principes et conditions d'attribution**

Le dossier sera à envoyer au Coordinateur de chaque programme MSc, qui effectuera une première sélection pour valider la cohérence du projet, avant de transmettre la liste des étudiants sélectionnés et leur dossier au *MSc International Office*.

Le *MSc International Office* s'assurera de la complétude du dossier et proposera une liste définitive à valider en comité de pilotage IDEX.

Après délibération du comité de pilotage de la Fondation IDEX UCA<sup>J.E.D.I.</sup>, la bourse sera mise en place. L'obtention se fera sur des critères à la fois d'excellence, de qualité de projet et de difficulté financière avérée.

La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement correspondant et en cas de non assiduité.

La Fondation IDEX UCA<sup>J.E.D.I.</sup> est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer chaque année.